



## Règlement de la Descente de la Sèvre niortaise à la nage 2026



En s'inscrivant et en participant à la Descente de la Sèvre niortaise à la nage organisée par l'Association des Plongeurs de Niort Et des Environs (A.P.N.E.E.) et le Cercle des Nageurs de Niort (C.N.N.), chaque participant(e) reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et l'accepte.



La Descente de la Sèvre niortaise se déroule dans un milieu remarquable à la porte d'entrée du Marais poitevin. Elle promeut l'éco responsabilité et focalise l'attention sur un environnement à protéger. Sa localisation au sein du Parc naturel régional du Marais poitevin, lui permet d'adhérer au dispositif régional « J'adopte la Parc attitude ». Ce n'est pas une compétition, c'est une randonnée aquatique.



## Article 1 – Le programme

L'organisateur vous propose 2 distances à parcourir en aller-retour depuis la base nautique de Noron (D) :

- 1 000 m (2 x 500 m en aller-retour, bouée (A))
- 3 000 m (2 x 1 500 m en aller-retour, bouée (B))



Le planning prévisionnel est le suivant :

- 8h15 : Ouverture du site
- 8h45 – 9h30 : Inscription 3 000 m
- 9h45 : Départ 3 000 m
- 9h30 – 10h15 : Inscription 1 000 m
- 10h30 : Départ 1 000 m

Les horaires définitifs seront communiqués quelques jours avant la manifestation.

Des boissons chaudes et des en-cas seront offerts aux participant(e)s à la buvette. Payant pour le public et les accompagnateurs.

## Article 2 – Les participants

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, vol ou perte de matériel et/ou objet personnel.

Chaque participant(e) fera preuve de respect envers les autres participant(e)s, les bénévoles, les organisateurs et le public.

La manifestation est ouverte à tous les licenciés valides ou non, de fédérations (FFESSM, FFN, FFTri, FFH et FFSA, FFSS) pratiquant la nage avec ou sans palme, avec ou sans support, avec ou sans accompagnement, dans un milieu remarquable : porte d'entrée du Marais poitevin. Ce n'est pas une compétition, c'est une randonnée aquatique, ouverte à tous à partir de 16 ans, valides ou en situation de handicap.

A défaut de licence sportive mentionnée ci-dessus, un Pass Découverte FFESSM ([Le Pass découverte : c'est sympa | FFESSM](#)) sera disponible pour 3 € supplémentaires sur certification d'avoir répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé. Dans le cas contraire, il faudra présenter un certificat d'absence de contre-indication à la pratique de la nage en eau libre de moins de 1 an.

Les participant(e)s devront être capables de nager la distance choisie en eau libre et être en bonne condition physique. L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription ou d'interdire la participation d'une personne.

Les mineurs devront fournir une autorisation parentale ([Lien](#)).

### Article 3 – Inscription

L'inscription se fera en ligne via ce [formulaire d'inscription](#).

Le dimanche matin de la manifestation, à votre arrivée sur site et à l'heure prévue par le programme, les droits d'inscriptions seront collectés et les licencié(e)s devront présenter leur licence. Ceci validera définitivement votre participation.

Ces droits d'inscriptions contribueront aux frais d'accueil, d'organisation, de sécurité et de convivialité.

Les éventuels excédents sur le budget de la manifestation seront reversés à une association de protection de l'environnement.

Le coût de l'inscription est le suivant :

Frais d'inscription pour les licencié(e)s	Frais d'inscription pour les non-licencié(e)s (avec le Pass Découverte FFESSM)
<b>5 euros</b>	<b>8 euros</b>

La **clôture** des inscriptions est fixée à la première des 2 limites atteintes : **150 participant(e)s** ou le **14 juin 2026 minuit**.

### Article 4 – Le matériel

Matériel obligatoire :

- Le maillot de bain.
- Le bonnet de bain pour des raisons de sécurité (visibilité par les organisateurs et les secouristes). Si le jour de la manifestation vous n'en disposez pas, il sera possible d'en acheter un sur place auprès de l'organisation au tarif de 4 euros, jusqu'à épuisement du stock (quantité limitée).

Matériel fortement recommandé

- Le masque et le tuba, ou les lunettes de nage avec ou sans pince-nez
- La combinaison néoprène de nage ou le shorty ou le lycra de nage

Autre matériel :

- Les palmes
- Support ou flotteur de nage

### **Article 5 – Briefing**

Les départs se feront groupés par distance selon le programme qui sera confirmé quelques jours avant la manifestation. La présence des participant(e)s au briefing d'avant départ est obligatoire.

### **Article 6 – L'épreuve**

Les participant(e)s devront respecter les consignes énoncées lors du briefing sous peine de devoir être exclu de cette manifestation.

La mise à l'eau se fera sur ordre de l'organisation au niveau du ponton prévu à cet effet. Il est strictement interdit de plonger la tête la première dans l'eau.

Les départs seront donnés groupés et par distance à parcourir.

La sortie de l'eau se fera au même endroit que la mise à l'eau.

### **Article 7 - Sécurité / Secours**

La sécurité sera assurée par les clubs niortais :

- Sur l'eau, avec des bateaux à moteurs et des kayaks qui circuleront sur la totalité du parcours, avec à leurs bords des secouristes certifiés.
- Sur terre, avec une équipe de secouristes fixe et mobile qui assurera l'assistance médicale des participant(e)s pendant toute la durée de la manifestation.

### **Article 8 – Respect de la nature et environnement**

Afin de laisser des zones de quiétude pour les espèces faunistiques présentes, les participant(e)s ne s'approcheront pas à moins de 3m des berges. Lorsque des îles se présenteront sur le parcours, il est demandé de ne pas faire le tour mais de passer par le bras d'eau le plus large.

Sauf en cas d'urgence, il est demandé de ne pas sortir de l'eau par les berges végétalisées afin d'éviter le piétinement.

Les participant(e)s s'engagent à respecter les lieux en déposant leurs déchets (recyclage et non recyclage) dans les sacs poubelles qui seront disposés sur le site.

Un point d'eau potable sera mis à disposition des participant(e)s qui devront apporter leurs gobelets ou gourdes personnels.

### **Article 9 – Annulation**

En cas d'empêchement indépendant de la volonté de l'organisateur (conditions climatiques, cas de force majeure, conditions de sécurité, arrêté préfectoral, mauvaise qualité de l'eau, ...) la manifestation sera annulée.

En aucun cas, les décisions des organisateurs ne pourront être remises en cause.

### **Article 10 – Droit à l'image**

L'organisation se réserve le droit d'utiliser l'image des participant(e)s à des fins de communication et de promotion de cette manifestation (publication sur plaquettes, presse écrite, affiches, site web, réseaux sociaux et tout autre support d'information et de communication).

### **Article 11 - Acceptation du règlement**

Par son inscription, le(a) participant(e)s accepte complètement et intégralement le présent règlement.

### **Article 12 – Contact – Informations complémentaires**

Pour tout renseignement :

- Site internet : <https://plongee79.com/w/descente-de-la-sevre>
- Mail : descentedelasevre@plongee79.com